



## Conseil économique et social

Distr. générale  
1er mars 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Instance permanente sur les questions autochtones

#### Troisième session

New York, 10-21 mai 2004

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

Domaines devant être examinés

### Renseignements communiqués par les organismes des Nations Unies

Note du Secrétariat

Additif

**Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

---

\* E/C.19/2004/1.



## *Résumé*

Dans le cadre de son programme concernant le rétablissement de la paix et la diplomatie préventive, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) organise des activités de formation sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix, à l'intention du personnel de l'ONU et des diplomates depuis 1993 et des représentants des peuples autochtones depuis 2000.

Le Programme de formation de l'UNITAR destiné à renforcer les capacités des représentants des peuples autochtones en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix a été conçu de manière à offrir une formation approfondie à l'analyse des conflits et à la négociation, comme l'avaient demandé les représentants lors de consultations tenues à Genève et conformément aux recommandations de plusieurs rapporteurs spéciaux.

Les principaux objectifs de cette formation sont les suivants : doter les participants de moyens de mieux analyser un conflit; leur enseigner qu'ils doivent être attentifs aux besoins, craintes, préoccupations et aspirations de toutes les parties à un conflit, dont ils doivent tenir compte pour tenter, grâce à un dialogue entre les intéressés, de résoudre les problèmes en proposant des solutions mutuellement avantageuses. Il s'agit avant tout de montrer aux participants comment analyser et gérer les conflits de manière constructive. En leur donnant de meilleurs outils pour analyser les conflits, négocier et établir des relations constructives, cette formation met les représentants des peuples autochtones en meilleure position pour entamer un dialogue sur les questions qui intéressent prioritairement leur communauté. La formation a pour but de renforcer leur capacité de mener des négociations pour améliorer le sort des peuples autochtones dans tous les domaines relevant du mandat de l'Instance permanente : culture, développement économique et social, éducation, environnement, santé et droits de l'homme.

Les participants étudient des modèles de négociation fondés sur le respect des droits des parties ou sur leurs intérêts mutuels et font des simulations de négociation sur les problèmes auxquels se heurte leur communauté. Leur sont présentés, entre autres, des études de cas et des exposés sur des questions ayant trait à la terre et aux ressources, sur des modèles ouverts de participation et de consultation et sur la pratique du dialogue constructif.

Des spécialistes éminents des questions autochtones, notamment des membres de l'Instance permanente, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, et des représentants d'organisations régionales sont invités à participer à ces programmes de formation en qualité d'experts.

Chaque année, le stage international de formation a lieu en même temps que la session du Groupe de travail sur les populations autochtones, à Genève. Un programme régional de formation est également organisé dans une région du monde différente chaque année. Jusqu'à présent, des formations régionales ont été organisées au Mexique, à l'intention des représentants des peuples autochtones des Amériques, et en Thaïlande, à l'intention de ceux de la région Asie-Pacifique. En 2004, un programme régional de formation sera organisé en Afrique.

Jusqu'à présent, les femmes ont représenté 40 % des participants à ces formations. Des femmes autochtones éminentes, dont des personnalités des milieux dirigeants ou universitaires et des membres de l'Instance permanente, ont participé aux programmes de formation en tant qu'experts. En prévision de la première session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, l'UNITAR avait été invité à organiser un séminaire destiné à préparer les membres de l'Instance à remplir leur important mandat. Depuis la création de l'Instance, l'UNITAR participe aux travaux du Groupe d'appui interorganisations pour l'Instance permanente sur les questions autochtones, et a été représenté à chacune des sessions de l'Instance.

Le programme de formation est financé par le Ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international, les Ministères des affaires étrangères de l'Allemagne, du Danemark, de la Norvège et de la Suède et l'Agence suisse pour le développement et la coopération.

L'UNITAR n'est pas financé par le budget ordinaire de l'ONU et doit couvrir le coût de ses programmes et de son personnel grâce aux contributions versées par des États et des fondations.

Le présent rapport décrit brièvement les activités menées par l'UNITAR pour renforcer les capacités des représentants des peuples autochtones dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, et donne suite aux recommandations formulées par l'Instance permanente dans son rapport sur les travaux de sa deuxième session au sujet des activités de formation de l'UNITAR.

## **A. Réponse aux recommandations adressées à un ou plusieurs organismes ou à l'ensemble du système des Nations Unies**

### **Les enfants et la jeunesse autochtones**

*« Reconnaissant les progrès réalisés et s'appuyant sur les recommandations qu'elle avait formulées dans son rapport sur les travaux de sa première session, l'Instance formule les conseils et recommandations ci-après :*

*a) Elle encourage les organismes des Nations Unies dont les activités ont des incidences sur les enfants et la jeunesse autochtones à lui faire rapport régulièrement. »*

1. Un stage s'inscrivant dans le cadre du Programme de formation de l'UNITAR destiné à développer les capacités des représentants des peuples autochtones en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix a lieu chaque année en même temps que la session du Groupe de travail sur les populations autochtones. Sont invités à y participer les nouveaux bénéficiaires du Programme de bourses destinées aux autochtones du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Cette formation a pour but de leur permettre de tirer parti de leur connaissance du système et des mécanismes des Nations Unies et de renforcer leur capacité d'aider leur communauté de manière constructive, à leur retour chez eux, en développant leur sens du dialogue et de la négociation. De l'avis général, cette formation est l'une des pièces maîtresses du Programme de bourses destinées aux autochtones.

2. Les membres de l'Instance permanente conviés en qualité d'experts aux formations internationales et régionales organisées chaque année par l'UNITAR à l'intention des peuples autochtones seront encouragés à engager une discussion sur la situation des enfants et des jeunes autochtones et à susciter des recommandations pour que des mesures soient prises aux niveaux local, régional et international.

### **Développement économique et social**

*« L'Instance recommande que les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement et le Fonds monétaire international repensent le concept de développement de manière que les peuples autochtones participent pleinement au processus de développement, en tenant compte des droits des peuples autochtones et des pratiques issues du savoir traditionnel dont ils sont les détenteurs. »*

3. Chaque formation organisée par l'UNITAR à l'intention des représentants des peuples autochtones comprend une ou deux séances sur le thème des conflits et du développement, qui sont consacrées aux questions liées à la terre et aux ressources. Les experts des questions autochtones invités à animer les stages internationaux et

régionaux de formation de l'UNITAR présentent des études de cas sur ces questions et sur d'autres sujets. Les participants s'entraînent à la négociation sur les questions touchant les ressources et les processus participatifs, entre autres, afin de renforcer leur capacité de négocier de manière constructive au nom de leur organisation ou de leur communauté et de proposer des solutions mutuellement avantageuses. Dans le cadre du Forum des participants, quatre représentants travaillant dans différents secteurs sont invités à présenter à l'ensemble des stagiaires les mesures et stratégies qu'ils préconisent en matière de développement et de gestion des ressources.

*« L'Instance se félicite de la contribution apportée par le PNUD et de son appui à la création d'un groupe de travail sur le consentement libre, préalable et en connaissance de cause, ainsi que de l'initiative visant à élaborer des directives relatives aux droits fonciers. L'Instance constate en outre que le PNUD peut jouer un rôle décisif dans la collecte et la ventilation des données grâce à ses rapports sur le développement humain et à ses rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Instance convient par ailleurs que ces objectifs peuvent constituer un cadre d'ensemble propre à favoriser le développement des peuples autochtones. »*

4. Dans le cadre de chaque stage de formation, l'UNITAR invite un expert des questions autochtones à diriger une séance sur le dialogue entre peuples indigènes, pouvoirs publics et secteur privé. Les participants reçoivent à cette occasion des informations sur le consentement libre, préalable et en connaissance de cause. Cette année, le Rapporteur spécial, qui travaille actuellement à une étude sur la souveraineté permanente des peuples indigènes sur leurs ressources naturelles, sera invité à prendre la parole. Chaque stagiaire reçoit un dossier de formation contenant le texte des objectifs du Millénaire pour le développement et des rapports pertinents.

*« L'Instance, tenant compte du fait que [...] les États ont reconnu le rôle essentiel que jouaient les peuples autochtones dans le développement durable [...] recommande, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, que tous les États et que tous les organes et organismes des Nations Unies tiennent compte de la Déclaration de Kimberley adoptée lors du Sommet des populations autochtones sur le développement durable, qui s'est tenu sur le territoire des Khoisan du 20 au 23 août 2002, ainsi que du plan d'action des peuples autochtones sur le développement durable... »*

5. Dans le cadre du stage régional de formation prévu en Afrique, un représentant khoisan sera invité à parler de la Déclaration et du Processus de Kimberley. Chaque participant trouvera la documentation nécessaire dans son dossier de formation. Il s'agit de renforcer les capacités des représentants des peuples autochtones, afin qu'ils puissent négocier plus efficacement sur des questions, notamment le développement, qui ont un impact sur leurs peuples.

#### **Institutions financières internationales**

*« L'Instance recommande que soit organisée, à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information (10-12 décembre 2003), une conférence mondiale sur les peuples autochtones dans la société de l'information, en collaboration étroite avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales intéressés. »*

6. L'UNITAR a participé au Forum mondial sur les peuples autochtones et la société de l'information.

*« L'Instance recommande que dans les mesures qu'ils formulent et qu'ils appliquent les États qui abritent des peuples autochtones tiennent compte des femmes et prennent en considération le caractère multiculturel et multiethnique de leur population. »*

7. Dans le cadre de ses stages de formation, l'UNITAR défend l'égalité des sexes et invite les représentants de différentes cultures à échanger des données d'expérience et des vues. Parmi les stagiaires autochtones, 40 % sont des femmes, dont un certain nombre de représentantes d'organisations féminines. Lors du dernier stage, les femmes étaient en majorité. Les stages portent également sur les moyens de favoriser la participation des différents groupes et lutter contre la marginalisation et l'exclusion, qui sont parmi les causes majeures de conflit.

### **Environnement**

#### *Recommandation 5 : Exploitation minière*

*« L'Instance recommande que le système des Nations Unies, en particulier le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le PNUD, après avoir pris note des consultations de la Banque mondiale relatives aux activités des industries extractives, organisent un atelier sur l'extraction des ressources et les peuples autochtones... »*

8. L'exploitation des ressources minérales est au programme du stage régional que l'UNITAR a prévu d'organiser cette année en Afrique à l'intention de représentants des peuples autochtones.

### **Droits de l'homme**

*« L'Instance recommande d'instaurer et de développer, sous ses auspices, une coopération efficace entre le Groupe de travail sur les peuples autochtones et les rapporteurs spéciaux sur les questions autochtones, en vue d'évaluer leurs activités, en veillant à ce qu'elles soient complémentaires et en évitant les chevauchements, conformément à la résolution 2003/55 de la Commission des droits de l'homme. »*

9. Des membres de l'Instance et le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones participent aux stages de formation de l'UNITAR en qualité d'experts. L'Institut travaille également en étroite collaboration avec le Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale des populations autochtones et le Secrétaire du Groupe de travail sur les populations autochtones pour la préparation du stage international de formation organisé chaque année. Le Rapporteur spécial sera également invité à prendre la parole lors des prochains stages de l'UNITAR.

*« L'Instance salue et appuie la décision 2003/117 adoptée par la Commission des droits de l'homme le 24 avril 2003, tendant à convoquer un séminaire sur les traités, accords et autres arrangements constructifs entre peuples autochtones et États, afin d'assurer le suivi du rapport final consacré à l'étude des traités, accords et autres arrangements constructifs entre peuples autochtones et États. »*

10. L'UNITAR a participé à cet important séminaire et a présenté des informations sur son programme de formation concernant la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Ce programme s'inspire de l'étude réalisée par le Rapporteur spécial et tient compte de consultations avec les représentants

autochtones, d'où il est ressorti qu'il fallait renforcer les capacités de dialogue et de règlement constructif des conflits.

11. Les stages de l'UNITAR sont axés sur les méthodes de règlement de problèmes et visent à permettre aux participants de négocier plus efficacement afin de faire aboutir leurs revendications et à établir des relations fructueuses entre les membres de leur communauté et ceux de la communauté dominante. Les participants apprennent à identifier les sources de conflit et étudient les modes de négociation traditionnels et ceux fondés sur le respect des droits des parties. Ils sont ensuite initiés aux méthodes de conciliation d'intérêts et appliquent ces méthodes dans un certain nombre de simulations. Il s'agit de leur montrer qu'il est possible de trouver une solution qui satisfasse toutes les parties si celles-ci ont conscience de leurs besoins, aspirations, craintes et préoccupations respectifs.

*« L'Instance accueille avec satisfaction les informations fournies par le Conseil de l'Europe sur la façon dont l'organisation traite les questions touchant aux peuples autochtones. L'Instance recommande aux autres organisations intergouvernementales régionales concernées de lui fournir des informations sur la façon dont ces questions sont prises en compte dans le cadre de leurs mécanismes respectifs de protection des droits de l'homme et les invite à établir des contacts avec elle et à partager leur expérience avec d'autres régions. »*

12. Des fonctionnaires d'organisations régionales, invités à participer comme experts aux stages de formation que l'UNITAR organise à l'intention des représentants des peuples autochtones, exposent les moyens de promotion et de protection des droits de l'homme et expliquent comment favoriser le dialogue entre les États et les peuples autochtones. Des représentants de l'Organisation des États américains, du Bureau du Haut Commissaire pour les minorités nationales [Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)] et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE) ont déjà participé à ces stages. Un conseiller du Gouvernement autonome du Groenland a également animé une séance sur le fonctionnement d'une organisation sous-régionale, qui avait pour thème : « Le Conseil de l'Arctique, et ses participants permanents : veiller à la participation des peuples autochtones au processus de coopération entre les États au niveau régional ». Un représentant de l'Union africaine sera invité en qualité d'expert au stage régional prévu cette année en Afrique.

*« L'Instance réitère la recommandation figurant au paragraphe 24 du rapport sur la première session, qui vise notamment à ce que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme organise des activités avec les peuples autochtones d'Afrique et d'Asie... »*

13. En complément des activités menées par le Haut Commissariat aux droits de l'homme dans ce domaine, l'UNITAR a organisé en Thaïlande, en 2003, son premier stage régional de formation sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix à l'intention des représentants des peuples autochtones de la région Asie-Pacifique. Trente représentants, dont 13 femmes, y ont participé. Ils ont étudié différents modes de négociation : une première formule fondée sur le respect des droits, puis une autre visant la conciliation des intérêts des parties et le choix de solutions mutuellement avantageuses. Le stage régional prévu en Afrique en 2004 réunira une trentaine de représentants de peuples autochtones, originaires de l'ensemble du continent.

## **Éducation**

*« L'Instance rappelle son mandat, qui est de préparer et de diffuser des informations sur les questions autochtones, et invite les organisations de populations autochtones à trouver des façons novatrices d'assurer l'éducation et de diffuser des renseignements concernant l'Instance aux organisations de même type et aux communautés autochtones... »*

14. L'UNITAR invite des membres de l'Instance permanente à participer comme experts aux stages qu'il organise. S'adressant aux participants au stage régional organisé en Thaïlande, les deux membres de l'Instance permanente représentant les peuples autochtones de la région Asie-Pacifique ont exposé les origines et la mission de l'Instance, expliqué aux participants comment établir des relations avec l'Instance et ont eu avec eux des échanges sur des questions relevant de leurs domaines de compétence (environnement, santé et droits de l'homme). S'il n'est pas possible de mettre à contribution des membres de l'Instance, un expert des questions autochtones est invité à présenter dans leurs grandes lignes la mission, les objectifs et les méthodes de travail de l'Instance. Chaque stagiaire trouve dans son dossier de formation des exemplaires des rapports de l'Instance sur les travaux de ses sessions.

*« L'Instance recommande la création ou la consolidation d'établissements universitaires susceptibles de former les dirigeants autochtones du monde et demande instamment aux universités publiques et privées de mettre au point des programmes d'études ayant trait aux populations autochtones. Elle exhorte en outre les présidents d'universités à promouvoir une réévaluation de leurs programmes de formation et de recherche dans le but de faire reconnaître la valeur de l'éducation autochtone et interculturelle et de renforcer la coopération technique et l'échange de données d'expérience nécessaires à la formation de spécialistes autochtones. »*

15. Les experts invités aux stages sont principalement des autochtones ayant des connaissances spécialisées dans différents domaines. Durant chaque stage, quatre stagiaires autochtones sont par ailleurs invités à prendre la parole dans le cadre du « Forum des participants ». Des représentants travaillant dans différents secteurs, qui sont choisis en prenant soin d'assurer un équilibre entre les sexes et entre les régions, présentent leurs initiatives dans leurs domaines de compétence (environnement, développement, éducation, égalité des sexes, jeunesse, culture, consolidation de la paix et dialogue avec les pouvoirs publics et le secteur privé), expliquent leur stratégie et exposent les problèmes qui subsistent. Ce volet du programme est l'un des plus enrichissants.

16. Une séance sur le thème « Le dialogue entre des civilisations : la consolidation de la paix en Afrique de l'Est vue par les autochtones » a été animé par un expert kényen renommé, coordonnateur régional des musées communautaires sur la paix, qui, cette année, sera également invité à animer une séance du stage régional pour l'Afrique. Chaque stage s'achève par un échange sur « une vision commune de la paix », occasion pour les participants de réfléchir à ce qu'ils ont appris d'essentiel, notamment lors des contacts qu'ils ont eus entre eux, et à ce qu'il reste à faire pour que se dégage une vision commune de la paix.

## **Méthodes de travail de l'Instance au sein du système des Nations Unies**

*« L'Instance note qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des pouvoirs publics aux niveaux national et local ainsi que celles des communautés autochtones*

*dans les domaines qui relèvent de son mandat, et elle recommande à diverses instances du système des Nations Unies, notamment à l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à son propre secrétariat, de coopérer afin de fournir une assistance technique en la matière à la demande des gouvernements et des communautés autochtones. »*

17. Les stages de l'UNITAR visent à aider les participants à mieux analyser les causes profondes des conflits et à renforcer leurs capacités de négociation avec les pouvoirs publics et d'autres interlocuteurs, dans différents secteurs, et ainsi de mieux répondre aux besoins de leurs communautés respectives.

*« L'Instance est heureuse que le Groupe d'appui interorganisations se soit réuni depuis sa première session afin de préparer sa contribution à la deuxième session, et elle remercie l'OIT et la Banque mondiale qui ont convoqué cette réunion. (...) L'Instance remercie également les points de contact des organisations qui ont participé activement à un dialogue constructif pendant sa deuxième session, et elle exprime l'espoir qu'ils participeront de même aux travaux de sa troisième session. »*

18. L'UNITAR participe au Groupe d'appui interorganisations pour l'Instance permanente sur les questions autochtones depuis sa création et a été représenté à toutes les sessions de l'Instance. En mai, il participera à la première partie de sa troisième session.

*« L'Instance recommande que la Banque mondiale continue de dialoguer avec les peuples autochtones et de les consulter directement, et qu'un dialogue permanent ait lieu entre les peuples autochtones, la Banque mondiale et l'Instance. »*

19. Un représentant de la Banque mondiale spécialisé dans les questions autochtones a participé en tant qu'expert au stage régional organisé par l'UNITAR pour la région Asie-Pacifique. Au cours d'une séance jugée très intéressante par les participants, il a présenté la politique suivie par la Banque à l'égard de la région et les programmes qu'elle lui consacre. Il avait antérieurement animé brillamment une séance du séminaire organisé par l'UNITAR à l'intention des membres de l'Instance avant la tenue de la première session, en mai 2002.

### **Femmes autochtones**

*« L'Instance recommande au Conseil économique et social, aux institutions compétentes des Nations Unies et aux gouvernements de la région de fournir des moyens techniques et d'apporter le soutien politique et moral nécessaire en vue d'organiser :*

*a) La quatrième Rencontre continentale des femmes autochtones des Amériques, qui aura lieu à Lima, en mars 2004;*

*b) La deuxième Conférence continentale des femmes autochtones d'Afrique, qui aura lieu à Nairobi, en 2003;*

*c) La deuxième Conférence des femmes autochtones d'Asie, qui aura lieu en 2004. »*

20. L'UNITAR, qui finance intégralement ses dépenses de personnel et ses programmes de formation grâce à des contributions volontaires, ne dispose pas de

ressources excédentaires lui permettant d'appuyer financièrement de telles initiatives, mais il invitera néanmoins une représentante de la Conférence des femmes autochtones d'Afrique à participer au stage régional qu'il organise en Afrique. Les rapports des conférences de ce type seront inclus dans les dossiers de formation remis aux stagiaires.

#### **Méthodes de travail**

*« Notant la difficulté d'assurer une participation constructive des organisations des peuples autochtones à ses sessions et à ses travaux actuels, et de créer un partenariat actif entre la société civile, les gouvernements et le système des Nations Unies, l'Instance recommande d'organiser un atelier qui permette de mettre au point des méthodes de travail nouvelles pour ses futures sessions, notamment des méthodes de diffusion de l'information avant les sessions. »*

21. Des membres de l'Instance sont invités à participer comme experts à tous les stages qu'il organise à l'intention de représentants des peuples autochtones; ces membres exposent les origines et la mission de l'Instance et expliquent aux stagiaires comment dialoguer utilement avec l'Instance; ils s'entretiennent aussi avec eux de questions relevant de leurs domaines de compétence respectifs. S'il n'est pas possible de mettre à contribution des membres de l'Instance, un expert des questions autochtones est invité à présenter dans leurs grandes lignes la mission, les objectifs et les méthodes de travail de l'Instance. Chaque stagiaire reçoit un dossier de formation où figurent des exemplaires des rapports sur les travaux des sessions de l'Instance.

22. Il va sans dire que l'UNITAR entend poursuivre sa collaboration avec les membres de l'Instance et avec son secrétariat afin d'apporter sa contribution à la réalisation de son importante mission.

### **B. Autres informations récentes importantes concernant la politique, les programmes, les ressources budgétaires et les activités de votre organisme/fonds/programme/département pour ce qui touche les questions autochtones**

#### **L'UNITAR : bref rappel**

23. Organe autonome de l'ONU, l'UNITAR, qui a été créé en 1965, a pour but d'accroître l'efficacité de l'Organisation grâce à des activités de formation et de recherche. Régi par un conseil d'administration et dirigé par un directeur général, il est financé par les contributions volontaires de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de fondations et d'autres donateurs privés.

#### **Programme de l'UNITAR relatif au rétablissement de la paix et à la diplomatie préventive**

24. Le programme de l'UNITAR relatif au rétablissement de la paix et à la diplomatie préventive a été lancé en 1993 pour accroître l'efficacité de l'action menée par les Nations Unies pour prévenir et résoudre les conflits. Depuis, le programme s'est étoffé et offre un éventail d'activités de recherche et de formation conçues pour les cadres moyens et supérieurs de l'ONU, les diplomates, les représentants des minorités et des peuples autochtones, les membres de la société

civile et les militaires. Les activités organisées par l'UNITAR à l'intention des représentants des peuples autochtones sont exposées ci-dessous. Pour des informations sur ses autres programmes, consulter son site Web à l'adresse suivante : <www.unitar.org>.

*Programme de formation au développement des capacités des représentants des peuples autochtones en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix*

25. Sur la base des demandes formulées par les représentants des peuples autochtones lors de consultations tenues à Genève et des recommandations de plusieurs rapporteurs spéciaux, ce programme a été conçu en 2000 pour offrir une formation approfondie aux représentants des peuples autochtones dans le domaine de l'analyse des conflits et de la négociation. Ce programme est axé sur la solution des problèmes et vise à permettre aux participants de négocier plus efficacement pour faire aboutir leurs revendications et à encourager l'instauration de relations constructives entre les membres de leurs communautés et ceux de la communauté dominante. La formation porte sur l'analyse des sources de conflits sur l'étude des modes de négociation traditionnels, et des méthodes de négociation fondées sur le respect des droits des parties. Les participants sont formés à la conciliation des intérêts, à laquelle ils s'entraînent dans le cadre de simulations. Il s'agit de rechercher une solution avantageuse pour toutes les parties à un conflit en aidant celles-ci à mieux apprécier leurs besoins, aspirations, craintes et préoccupations respectifs.

26. Dans les régions dont sont originaires les anciens stagiaires, il semble que ceux-ci utilisent ces méthodes dans leur communauté et dans leurs relations avec les pouvoirs publics et d'autres interlocuteurs, au niveau local et dans les instances internationales. Un ancien stagiaire d'Afrique de l'Ouest a écrit qu'il allait organiser une formation dans les six royaumes de son peuple, afin de renforcer les capacités des membres des collectivités locales en matière de consolidation de la paix et de résolution des conflits. Un ancien stagiaire d'Afrique de l'Est a indiqué que, grâce à la formation, qui lui avait permis de mieux analyser les causes des conflits, il avait créé, au sein de sa communauté, un comité pour la paix et la résolution des conflits afin de résoudre des conflits devenus violents, qui portent sur des questions foncières et d'autres questions touchant les ressources. Un ancien stagiaire Sud-Africain figure parmi les huit personnes qui ont été choisies pour constituer le jury de sélection de la Commission sud-africaine pour la promotion et la protection des droits des communautés culturelles, religieuses et linguistiques. Il continue, par ses travaux, d'exercer une influence aux niveaux local, national, régional et international, et il a participé en tant qu'expert au stage sous-régional organisé par l'UNITAR à l'intention de hauts fonctionnaires des États d'Afrique australe.

27. À l'issue du stage organisé en Thaïlande, une représentante de la région du Pacifique a mis en pratique les techniques de dialogue qu'elle avait apprises, en suivant les travaux de l'Instance permanente, à New York. Rencontrant le représentant d'une institution des Nations Unies, elle a discuté avec lui des questions prioritaires pour sa communauté. Elle a ensuite rencontré un membre de la mission de son pays auprès de l'ONU, puis le représentant permanent lui-même, et a eu avec lui des échanges fructueux sur les principaux sujets de préoccupation de son peuple.

28. Des spécialistes des questions autochtones, y compris les membres de l'Instance, d'autres spécialistes, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones et des représentants des organisations régionales, sont invités à participer aux stages en tant qu'experts.

29. Le stage international a lieu chaque année en même temps que la session du Groupe de travail sur les populations autochtones, à l'Office des Nations Unies à Genève. Le premier stage a eu lieu en 2000, le second en 2001. Le troisième, qui comptait 17 femmes parmi les participants, s'est tenu en juillet 2003. Le prochain, qui rassemblera 30 représentants de peuples autochtones du monde entier, aura lieu en juillet 2004. Ce stage s'adresse à des anglophones.

30. En outre, un stage régional est organisé chaque année dans une région différente. Le premier, qui réunissait des représentants des peuples autochtones d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, a eu lieu à Mexico en 2001, en anglais et en espagnol. En avril 2003, un stage s'adressant aux représentants des peuples autochtones de la région Asie-Pacifique a eu lieu à Chiang Mai (Thaïlande). Ce stage rassemblait 30 représentants des peuples autochtones de la région, dont 13 femmes. Le prochain stage régional doit avoir lieu fin 2004, en Afrique.

31. En mai 2000, un séminaire a été organisé par l'UNITAR à l'intention des membres de l'Instance permanente, à New York, à la demande de plusieurs d'entre eux. Le séminaire visait à les préparer pour la première session historique de l'Instance au Siège de l'ONU et à les aider à s'acquitter de leur important mandat. Lors du séminaire, l'ancien Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones et les représentants de 16 organismes et départements des Nations Unies ont fait des exposés et se sont entretenus avec les membres de l'Instance.

32. Le programme est financé par le Ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international, les Ministères des affaires étrangères de l'Allemagne, du Danemark, de la Norvège et de la Suède, et la Direction suisse du développement et de la coopération.

33. L'UNITAR n'est pas financé par le budget ordinaire de l'ONU, et doit couvrir l'intégralité du coût de ses programmes et de son personnel grâce aux contributions d'États et de fondations.

### **C. Information et propositions concernant le thème de la troisième session : « Femmes autochtones »**

34. Les organisateurs des stages de l'UNITAR se sont efforcés de sélectionner des femmes autochtones de différents horizons pouvant tirer le plus grand profit du programme tout en l'enrichissant. Cinquante et une femmes autochtones de toutes les régions du monde, soit 40 % du nombre total d'autochtones ayant participé aux stages, ont suivi cette formation. Parmi les professions exercées par ces représentantes, on peut citer : directrice d'organisation de défense des droits de l'homme, avocate, enseignante, formatrice sur les questions relatives aux femmes et à la consolidation de la paix, spécialiste du développement communautaire et des

questions foncières, spécialiste des questions relatives à l'égalité des sexes, coordonnatrice de projet d'agrotourisme ou autre projet en faveur du développement et directrice de fondation ou d'établissement d'enseignement supérieur. Lors du stage international de 2003, les femmes se sont trouvées majoritaires pour la première fois. Dans le cadre des stages, les femmes autochtones participent activement aux travaux « Forum des participants » en présentant les initiatives qu'elles ont prises dans différents secteurs.

35. Parmi les femmes autochtones invitées comme experts à des stages de formation de l'UNITAR figurent la Ministre des affaires étrangères de l'Équateur, une conseillère du Gouvernement autonome du Groenland, la Ministre de la culture et des sports du Guatemala – qui est également membre permanent de l'Instance –, le membre de l'Instance originaire de la région du Pacifique, ainsi que la vice-directrice de l'université d'une région autonome du Nicaragua. L'UNITAR continuera d'inviter des femmes exerçant d'importantes responsabilités à participer comme experts aux stages, participation qui contribue pour beaucoup à la qualité de la formation.

#### **D. Liste des formations concernant les questions autochtones prévues par l'UNITAR pour 2004-2005 (sous réserve de financements)**

Juillet 2004 – Stage international destiné à renforcer les capacités des représentants des peuples autochtones en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix

Novembre 2004 – Stage régional destiné à renforcer les capacités des représentants des peuples autochtones d'Afrique en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix

Juillet 2005 – Stage international destiné à renforcer les capacités des représentants des peuples autochtones en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix

2005 – Stage régional destiné à renforcer les capacités des représentants des peuples autochtones en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix (date et région non encore choisies. Le stage pourrait s'adresser aux représentants francophones des peuples autochtones d'Afrique)